

## BAREME DISTRIFAF 2010

Commerce de détail Fruits et Légumes, Epicerie et Produits Laitiers (CCN 3244 IDCC 1505)

Barème à titre indicatif sous réserve des fonds disponibles de l'OPCAD-DISTRIFAF

### PERIODE DE PROFESSIONNALISATION

#### Formations Eligibles

Formations Visant :

- Un diplôme ou titre inscrit au RNCP
- Un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP de la branche)

#### Salariés Eligibles

Salariés en CDI ayant un an minimum d'expérience dans la branche et :

- dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail et notamment ceux dont l'emploi est menacé
- qui comptent 20 ans d'activité professionnelle ou âgés d'au moins 45 ans
- qui reprennent leur activité professionnelle après un congé de maternité ou après un congé parental,
- qui sont reconnus handicapés ou invalides.
- qui envisagent la création ou la reprise d'une entreprise
- qui s'inscrivent dans une démarche de validation des acquis d'expérience

#### Prise en charge

Formations Hors CQP	Formations visant un CQP
Maximum <b>200 h à 9,15€/</b> heure de formation	Maximum <b>441h à 15€/</b> heure de formation Formation Interne <b>200h à 9.15€/h</b> Aide à la fonction tutorale 6 mois x 230€ Frais Annexes (Repas et éventuellement Hébergement et Déplacement)

#### Document à transmettre par l'entreprise :

- 1 Demande de prise en charge DISTRIFAF dûment remplie
- 2 Convention de formation
- 3 Programme de la formation
- 4 Calendrier de la formation
- 5 CV du salarié et son dernier bulletin de paye
- 6 CV du tuteur désigné et son dernier bulletin de paye
- 7 Programme de Formation Interne et de Découverte de la filière, Fiche de Frais (pour les CQP)